

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 7 juillet 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 980, 45^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 705 564 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre pour un bâtiment unifamilial, un ratio de stationnement de (0) case par logement, et ce, bien que l'article 4.14.4.15 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, pour une habitation unifamiliale, un ratio de stationnement d'une (1) case par logement.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 juin 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 980, 45^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 705 564 du cadastre du Québec.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 20 juin 2025


Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
